

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Paris	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 20 JUIN

DÉCEPTION

POUR LES COMMUNES ET LES INSTITUTEURS

Parmi les questions sur lesquelles la commission du budget a eu à délibérer ces jours-ci, il en est une singulièrement caractéristique. On sait que, l'an dernier, la Chambre a voté un projet de loi mettant à la charge de l'Etat toutes les dépenses d'instruction primaire. On avait la prétention d'améliorer ainsi la situation des instituteurs. On a obtenu le résultat directement contraire.

Avant le vote de la loi, l'instituteur recevait en effet une indemnité municipale qui entraînait bien dans le calcul de son traitement, qu'elle était soumise à la retenue pour la retraite.

En prenant à sa charge toutes les dépenses, l'Etat devait assurer à chaque instituteur son traitement antérieur. Il ne l'a pas fait. Et ne pourra le faire, sur toute l'étendue du territoire, que dans un délai assez éloigné.

On devine bien d'autre part que, dégrevées d'une lourde charge, les communes ne s'occupent point de réparer les bévues de la majorité.

Résultat : les instituteurs ont moins de ressources qu'auparavant.

La commission du budget s'est préoccupée de cette situation. Elle s'est demandé si on ne pouvait pas renoncer partiellement, au moins, au délai de huit années que le gouvernement s'est accordé pour l'application de la loi. Le rapporteur du budget de l'instruction publique, s'appuyant sur la longue attente des instituteurs, et sur ce fait que le délai de huit ans est un maximum qu'on peut réduire, demandait qu'on posât le principe de l'application de la loi au cours de la présente législature, et que pour marquer cette volonté, on portât à 5,400,000 francs la somme à dépenser entre les deux exercices 1890 et 1891, en faisant bénéficier le budget de 1891 des économies faites sur ce budget par le rapporteur et la commission, économies s'élevant à 4,400,000 ou 4,500,000 francs.

On a repoussé cette proposition en motivant le rejet par des considérations budgétaires. C'est là certes une raison en soi excellente, mais lorsqu'on a voté la loi, on devait bien se rendre compte des dépenses qu'entraînerait son application ; de l'impossibilité où on serait d'y faire face avant plusieurs années et, tout au moins, prendre des mesures transitoires, au lieu de décharger brusquement les budgets municipaux d'une dépense qu'on ne pouvait faire.

On a mieux aimé tromper les communes et les instituteurs. On était à la veille des élections générales. On avait intérêt à faire croire aux populations que leurs charges seraient allégées sans que le service de l'instruction publique en souffrit ; aux instituteurs que leur situation serait améliorée par la République, afin de surexciter leur zèle électoral. Cela suffisait. Faire des promesses, faire miroiter des espérances ; ne pas tenir les engagements et transformer les espoirs en déception, c'est toute la politique républicaine. On l'a déjà pu

constater en maintes circonstances ; on peut aujourd'hui le voir une fois de plus.

Les communes et les instituteurs comprendront-ils la leçon ? se rendront-ils compte qu'il vaut mieux avoir affaire à des gens qui, comme les conservateurs, ne promettent que ce qu'ils peuvent tenir, qu'à des républicains qui, lorsqu'ils ont intérêt à le faire, prodiguent les promesses, sauf à ne donner aux intéressés que déboires et déceptions ? ERNEST BAUDOIN.

A LA CHAMBRE

Malgré l'indigence de son ordre du jour, la Chambre décida mercredi qu'elle siégerait jeudi. Quand je dis : « La Chambre », je veux parler des quatre-vingts députés qui, sur le coup de six heures du soir, étaient censés la représenter. Ces quatre-vingts députés Dandin législatifs firent voter leurs quatre cents collègues absents, et à une forte majorité, en dépit des sages observations du président, la séance d'hier fut décidée.

Or, savez-vous, combien nous avons, à 4 heures, d'honorables en séance ? Une centaine ! M. Delestable lui-même, l'homme important qui, mercredi, enleva le vote au moyen d'une demande de scrutin public, n'honora pas de sa présence la salle des délibérations. Je veux croire qu'il est au Palais-Bourbon, mais où ? A la buvette peut-être. En ce cas, tout s'expliquerait. Par ce temps caniculaire, la buvette a tant de séductions.

Toujours le même petit calcul de collégiens. On décide qu'on siégera pour persuader au pays que ses élus sont des bourreaux de travail, puis, passant le travail à quelques braves collègues, on va flâner au bois ou sur le boulevard. Et le tour est joué.

N'ayant pas grand-chose à faire, la Chambre a fixé à lundi la discussion d'une interpellation de M. Dubreuil de Saint-Germain sur l'abominable attentat de Vicq. Il faut féliciter l'honorable député de son initiative.

J'entends les habiles murmurer : On va faire un succès parlementaire au cabinet. La belle affaire ! Pense-on que l'opinion publique ratifiera le vote de la majorité jacobine ? Et quel inconvénient voit-on à ce que cette majorité réclame sa part de responsabilité dans les faits odieux qui ont si vivement indigné le pays ?

La Chambre a discuté une proposition de M. Thellier de Poncheville réduisant de trois à un seul le nombre des actes respectueux requis pour un mariage et rendant gratuit l'accomplissement de cette formalité légale pour les indigents.

DEUX INTERPELLATIONS

M. Du Breuil de Saint-Germain a déposé une demande d'interpellation au gouvernement sur les faits qui se sont produits à Vicq. M. Constans s'est borné à répondre qu'il acceptait l'interpellation pour lundi.

M. Chiché, député de la Gironde, a interpellé le ministre de la justice sur les fraudes commises par certains négociants, de connivence avec les commissaires-priseurs, pour la

vente de marchandises neuves, dans les salles publiques de vente.

M. Chiché a demandé que ces fraudes enracinées et contre lesquelles les chambres syndicales de nombreuses industries ont protesté dans nos grandes villes, soient réprimées par la vigilance des parquets.

M. Fallières, après avoir prétendu que ces fraudes étaient fort restreintes, a promis de donner satisfaction à l'interpellateur. On veillera aux fraudes. L'ordre du jour pur et simple a donc été voté à mains levées.

INFORMATIONS

VICQ

L'émotion produite par l'odieux attentat de Vicq se propage et s'accroît. Toute la Haute-Marne est en admiration devant la noble et courageuse attitude gardée par la population de ce village, dont l'histoire désormais conservera le nom ; mais tous aussi sont indignés des scènes de sauvagerie dont l'administration s'est rendue coupable.

Un nom et une parole, recueillis dans cette journée néfaste, doivent avant tous les autres passer à la postérité. Ce nom est celui de M. Marçais, secrétaire général de la préfecture, sectaire subalterne, dont la haine passionnée et les rancunes méchantes pèsent, depuis des années, sur la préfecture et sur le département. Cette parole, c'est la réponse odieuse qu'il a faite au capitaine de gendarmerie, lorsque ce dernier, ayant reçu de ce sous-ordre éperdu le commandement de charger, lui dit : — *Alors, faisons les sommations ?* — Non, répliqua avec une colère écumeuse M. Marçais, non pas, chargez ! chargez ! Est-ce que nous avons le temps d'attendre ?

Le gouvernement doit avant toute autre réparation répudier cet homme, cet homme, cause principale et peut-être unique du scandale irréparable dont la population de Vicq a été victime.

LES PÊCHERIES DE TERRE-NEUVE ET LES ANGLAIS

On télégraphie de Londres au *Figaro* qu'il n'y aura pas d'arbitrage pour le règlement des difficultés relatives à Terre-Neuve. Lord Salisbury n'en voit nullement la nécessité, d'autant plus qu'il persiste à croire que tout peut s'arranger moyennant finances.

« Si la France n'accepte pas la somme qui lui sera offerte, le Cabinet de Londres répudiera le traité d'Utrecht et entrera en négociations pour la conclusion d'un nouveau traité qui, laissant une étendue de pêche raisonnable pour le homard et la morue aux Français, accordera aux colons des droits exclusifs et minutieusement stipulés pour leurs pêches le long du littoral et pour la presque totalité du banc de Terre-Neuve en traçant une ligne de démarcation conventionnelle du N.-E. au N.-N. E.-E. »

INVASION DE CRIQUETS EN ALGÉRIE

Oran, 18 juin.
L'invasion des criquets devient un véritable fléau.

Les Arabes désertent en masse les chantiers où on procède à la destruction des terribles insectes pour aller couper leurs céréales et les bras manquent. Il faudrait six mille hommes là où il y en a quinze cents. Déjà presque toutes les récoltes situées sur le territoire militaire sont ravagées et on désespère d'arrêter l'invasion.

Le foulage des criquets avec les pieds est devenu très dangereux et même impossible à cause de l'extrême chaleur et de l'agglomération des matières putréfiées. On emploie donc le sulfure de carbone qui est répandu à l'aide de quinze cents appareils fonctionnant sur une longueur de cent kilomètres.

La destruction quotidienne des criquets dans les fosses est évaluée à six mille mètres cubes, mais sur une immense étendue les insectes recouvrent la terre d'une épaisseur de quinze centimètres.

Les tirailleurs, les zouaves, la population civile et indigène, tous enfin sont sur la brèche pour combattre le fléau. Le maire de Tiaret et l'administrateur M. Pons ne savent plus comment ils pourront faire le ravitaillement ni fournir le matériel nécessaire.

Le préfet d'Oran et M. le général Detrie sont en permanence sur les chantiers qui ont été visités vendredi dernier par le gouverneur de l'Algérie accompagné du préfet d'Alger, de M. Bourlier, sénateur, et de quelques fonctionnaires.

UN SCANDALE MUNICIPAL

A Nîmes règne un maire opportuniste imposé par le gouvernement à la municipalité. Devant l'opposition énergique des conseillers comme devant les clameurs des électeurs, ce fonctionnaire municipal se cramponne à son fauteuil. Plusieurs séances ont été déjà marquées par des troubles et des incidents scandaleux. Celle de mardi, étant donné le caractère ardent des populations méridionales, pourrait précipiter une solution. Voici cet édifiant récit qui démontre que l'autoritarisme opportuniste s'exerce aussi bien contre les élus du suffrage universel, que contre les populations résolues à défendre leurs sœurs contre la tyrannie des laïciseurs.

« M. Aumeras avait dit au maire : « Vous avez laissé insulter la municipalité lors du passage du Président de la République, en acceptant de prendre place dans la quatrième voiture du cortège. »

» Ces paroles sont accueillies d'une part par des applaudissements, de l'autre par des protestations.

» Les conseillers des deux camps s'interpellent et se menacent du poing. Le public se met de la partie et crie à tue-tête. Le maire, debout, agit fiévreusement sa sonnette, mais sans résultat.

» Le tapage redouble. Le maire s'écrie : « Je lève la séance et vous invite à sortir. » Personne ne bouge. Le maire descend de son siège et sort.

» Il rentre quelques instants après, ceint de son écharpe et escorté de vingt-cinq agents ayant le commissaire central à leur tête. Le

mairie, s'adressant au commissaire, dit : « Monsieur le commissaire central, faites évacuer la salle. » Les conseillers se cramponnent à leurs fauteuils ; les agents les enlèvent. M. de Bernis proteste et dit que sa qualité de député le rend inviolable.

» Pendant cette expulsion *manu militari*, un désordre indescriptible règne dans la salle ; le gaz est éteint, puis rallumé.

» Enfin, après une demi-heure d'un bronhaha épouvantable et de scènes scandaleuses, la salle se vide et M. de Bernis reste seul à son banc. »

Au dehors la foule hurle, les gendarmes maintiennent l'ordre.

LE CHOLÉRA

Les télégrammes venus de Madrid, de Valence et de Malaga signalent la décroissance de l'épidémie. Cependant, il y a eu avant-hier 9 nouveaux cas à Puebla et 13 morts. La ville, complètement déserte, a l'aspect désolé d'une cité abandonnée par ses habitants. De grands feux sont allumés dans les rues, de temps en temps on y jette des poignées de soufre.

Mercredi, également, 9 cas nouveaux et 3 décès à Rugat. Quelques cas isolés dans les localités situées plus bas que Rugat, dans la vallée et sur les bords des rivières Albaïda, Serpis et Jucar : en tout, une soixantaine de malades.

Les habitants de quelques villages, fusil en main, forment des cordons sanitaires. Beaucoup de villes préparent des lazarets.

Les maisons contaminées sont désinfectées et les locataires de celles où un décès s'est produit sont conduits de force au Lazaret.

Partout des mesures de précaution sont prises, notamment dans des localités du littoral méditerranéen et à Saint-Sébastien.

A Gibraltar.

Trois jours de quarantaine ont été établis sur tous les arrivages de la province de Valence.

Dès le 23 de ce mois, l'entrée sera refusée à tous les vaisseaux provenant de n'importe quel port espagnol, à moins qu'ils n'aient une feuille de santé visée par le consul anglais.

Enfin, nous recevons de cette la nouvelle de la direction du service sanitaire de cette ville vient d'interdire l'entrée en France, par ce port, des fruits et légumes d'Espagne produits par arrosage.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 49 juin 1890.

Le marché est un peu lourd. Le 3 0/0 finit à 91.80 ; le 4 1/2 0/0 à 106.45.

Le Crédit Foncier regagne 5 fr. 30 à 4.242.50. C'est demain que le rapport des enquêteurs se termine. On le connaît probablement samedi ; on en escompte la teneur. On cote : la Banque de Paris 833 ; la Banque d'Es-

compte 522.50 ; le Crédit Lyonnais 745 ; la Société Générale 480 ; les Dépôts et Comptes Courants 600 ; la Banque Nationale du Brésil oscille de 603 à 600.

La Société Franco-Américaine (société de parfumerie Deleltre) émet le 23 courant 7,200 actions de 500 fr. Elle veut par ce moyen créer à New-York une usine modèle. L'Amérique recherche en parfumerie la marque française. Fabriquant et vendant sur place elle économisera ainsi les droits de 50 0/0 qui frappent aux Etats-Unis les objets manufacturés à leur entrée. Des calculs probants font ressortir dès le début un chiffre d'affaires de 3 millions.

Le 26 courant, on émet 11,000 actions nouvelles de la Société Française des Télégraphes sous-marins, au pair de 500 fr. Intérêt 5 0/0 garanti par la Société générale des Téléphones. Le réseau complet en exploitation fait estimer les recettes annuelles à 2,305,000 fr. et le bénéfice net à 1,420,000.

C'est le 30 et non le 28 qu'aura lieu l'émission des 50,000 obligations des Chemins de fer Andalous.

L'assemblée générale des actionnaires du Crédit Mobilier qui a eu lieu aujourd'hui a approuvé les comptes de l'exercice et voté toutes les résolutions présentées par le conseil.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

M. Eugène Berger, député de Saumur, a été élu membre de la commission du projet de loi, voté par le Sénat, ayant pour objet la réforme des prisons pour courtes peines.

LA PORNOGRAPHIE A ANGERS

Sous ce titre, nous lisons dans le *Journal de Maine-et-Loire* l'article ci-après.

Les réflexions de notre sympathique confrère sont tout aussi justes pour notre ville et pour bien des communes de notre région, aussi croyons nous devoir les reproduire en entier :

« Grâce au prétendu progrès qui nivelle tout, les anciennes bonnes villes de province sont maintenant à la hauteur de la capitale. Pour la pornographie, en voici la preuve :

» Depuis longtemps déjà le journal, non pas l'*Echo de Paris*, ni le *Gil-Blas*, mais la *Lanterne* publie un supplément hebdomadaire bourré d'ordures qui semblent avoir été écrites pour une clientèle spéciale. Dès le 16 mars nous y trouvons à la première colonne, sous un titre provoquant, avec gravures à l'appui, une de ces obscénités qui révoltent les gens honnêtes, mais qui, paraît-il, rapportent à leurs auteurs beaucoup de gros sous sortis trop souvent de la poche des enfants et des jeunes filles.

» Dimanche dernier, 15 juin, la même *poubelle* en contenait une autre que débitaient avec un zèle digne d'un meilleur emploi les porteurs et marchands aux quatre coins de la

ville. Cela s'appelait *Une comparaison* et était signé *Pompon*.

» Dès samedi on distribuait ce supplément aux gens de la campagne venus en grand nombre au marché. On vendait si on pouvait et ceux qui voulaient acheter pour un sou d'immoralité n'étaient point volés et recevaient large mesure.

» A ceux qui *chipotaient* on faisait des réductions ; enfin à ceux qui, même à bas prix, trouvaient la marchandise encore trop chère, on remettait le journal gratuitement, tant on fondait d'espérances sur les résultats maçonniques d'une pareille lecture

» Lundi soir, des vendeurs de la *Lanterne*, apostés au haut de la rue de la Blancheraie, attendaient la sortie des ouvriers de l'usine de l'*Ecce Homo* et, à mesure que ces ouvriers passaient, leur glissaient en mains ou en poche le produit de M. Pompon. Si les malheureux ont voulu, le soir, faire une lecture en famille, ils n'ont pas dû continuer longtemps, et plus d'un aura maudit de bon cœur l'auteur et son ouvrage.

» On ne s'est pas contenté d'une distribution, si large fût-elle, sur la voie publique. On jetait les numéros illustrés par les fenêtres ouvertes, par les portes entrebâillées ou mal jointes, en sorte que le premier qui les trouvait pouvait s'en repaître, si sa conscience et son cœur ne se soulevaient pas dès les premières lignes et dès le premier coup d'œil. Nous pourrions citer un honorable père de famille de la rive droite qui, en rentrant chez lui, vit aux mains de sa jeune fille un journal qu'elle venait de ramasser à terre dans la maison. Le père, plus expérimenté, sur le simple aspect du titre, s'empressa d'arracher la feuille pornographique à son enfant, et, après s'être assuré des horreurs qu'elle contenait, la lacéra en mille morceaux. Si, à ce moment, le père avait eu sous la main le distributeur, il est probable qu'il lui eût fait passer un vilain quart d'heure, et il eût bien fait !

» Voilà ce qui se passe à Angers et ailleurs sous l'œil protecteur du gouvernement, des magistrats, de la police et des gendarmes.

» A quoi nous sert donc de payer tous ces gens-là ? Qu'un pauvre diable chippe un morceau de pain ou de viande pour apaiser sa faim ou sollicite un sou dans le même but, vite on l'arrête, on le cofre et parfois, comme l'autre jour à Paris, on lui administre trois mois de prison. Mais qu'on empoisonne le public, qu'on souille nos enfants, qu'on déshonore les familles, le pouvoir républicain s'en soucie comme d'une guigne. Pour peu que cela continue, il est clair que nous devons protéger nous-mêmes nos foyers.

» Et cependant, l'art. 28 de la loi sur la presse, cette souveraine dont on parle si haut, existe toujours, il a même été modifié le 2 août 1882 en vue des actes commis par la

Lanterne. Pourquoi ne l'applique-t-on pas ? Trouve-t-on, comme à Orléans, que les articles distribués ne dépassent pas la mesure de la saleté tolérée ?

» C'est absolument odieux.

» Mais voici où l'odieux se change en ridicule. Croirait-on que la *Lanterne*, si peu gênée quand il s'agit de bonnes mœurs, fulmine contre une mauvaise pièce du Théâtre-Libre qu'il appelle l'Ecole du scandale, sous prétexte qu'elle peint des Français lâches et anti-patriotes :

« Vite, s'écrie la *Lanterne* dans un élan » dithyrambique, vite une plume et du papier ! Voici notre homme : voici un Welch » qui trouve que sa patrie n'est pas assez humiliée, bafouée, vaincue ; voici quelqu'un » qui verse des larmes d'attendrissement sur » les porteurs de casque à paratonnerre.

» Traduisons à Berlin, à Leipzig, à Munich, » traduisons partout ! Les enfants de France » portent des coups à leur mère ; vite, tra- » duisez ! et faisons lire ces *Chapons ines-* » pérés à nos soldats, dans les cours de nos » casernes.

» Car il n'y a pas à s'y méprendre : Berlin » va s'emparer de cette odieuse production » scénique, et, comme nous le disions hier, » va déclarer que les Français ressemblent » tous au couple Barbier mis au théâtre par le » plus effronté des membres de l'école du » scandale. Dans toute l'Allemagne, les gazetes » font servir à leurs lecteurs des extraits » de cette vilaine œuvre, qui n'a de littéraire » que la prétention... *Les Français peints par » eux-mêmes !* O le charmant présent envoyé » par un Français à nos plus implacables en- » nemis ! »

» A Dieu ne plaise que nous nous fassions les défenseurs de la pièce de M. Decares, l'auteur mal inspiré déjà des *Sous-Offs*, mais la *Lanterne* ne pense-t-elle pas que nous pourrions en dire tout autant de ses crimes de plume, et croit-elle refaire notre réputation en nous représentant comme le peuple le plus cyniquement dépravé de la terre ? — P.-A. M. »

RÉSULTATS DES EXAMENS DU CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

Canton de Doué. — 14 juin. — Aspirants 24, admis 17. — Besnard, Bearlembon, Caillet, Frandillon, Frouin, Palluau, Fournier, Bertin, Chicoteau, Chupin, Davy, Gouin, Nivel-leau, Bigot, Champion, Cheveau, Prieur.

Aspirantes 14, admises 7. — Asseray, Bodin, Leroux, Martin, Poupard, Ditière, Cocu, Payen, Percher, Pingault, Plessis, Pogu, Quémeux, Rethoré, Sorin, Tessier, Turquais, Tan Wesemaël, Ventrou, Vilain, Vincent, Houdellier.

LE PRIX DU PAIN A CHINON

Boulangeries de Chinon, les 3 kilog. 1 fr. ; boulangerie économique, les 3 kilog. 95 cent.

6 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

Joséphine, d'humeur remuante, ne pouvait rester longtemps immobile et silencieuse.

— Victoire, reprit-elle, si M. Belcourt venait, aurais-tu le courage de le renvoyer ? Il t'aimait tant ! Et toi, de ton côté, tu avais l'air...

— Mon Dieu ! ma chère, tu es insupportable ; non, je ne le recevrais pas... D'ailleurs, papa n'a-t-il pas dit que, selon toute apparence, ce malheureux déshonoré s'était donné la mort ?

Et, en dépit d'elle-même, Victoire laissa de nouveau couler ses larmes.

— Papa le dit, reprit Joséphine, mais il n'en est pas sûr. La preuve, c'est que, tout en mandissant M. Alfred, il est sorti pour aller dans la ville s'informer de ce qu'il est devenu.

— On peut espérer, en effet, répliqua Victoire toute frémissante, qu'il n'a pas eu recours à cette funeste extrémité. Aussi papa,

en sortant, a-t-il commandé à Jérôme, le jardinier-concierge, de ne pas lui ouvrir la grille, s'il se présentait ici, et M^{me} Gourdon, notre gouvernante, a l'ordre de le chasser.

— Oui, mais s'il ne passait pas la grille ? Si, comme il le faisait quelquefois, il nous arrivait par la porte du jardin qui donne sur la ruelle ?

— Allons donc ! cette porte est fermée.

— Qui sait ! répliqua la petite d'un air espiègle ; on la laisse si souvent ouverte !

Comme elle achevait ces mots, une ombre apparut extérieurement dans l'encadrement de la fenêtre, sans qu'aucun pas eût fait crier le sable des allées. En même temps, on appela d'une voix humble :

— Victoire !... Mademoiselle Victoire !

C'était le docteur Alfred Belcourt.

Victoire se leva et dit avec fermeté :

— Retirez-vous, Monsieur. Si mon père vous rencontrait ici, il serait capable...

— Oh ! écoutez-moi, Mademoiselle, répliqua Belcourt, en joignant les mains, écoutez-moi un seul instant... Et puis, s'il le faut, je m'éloignerai pour toujours !

Il enjamba l'appui de la fenêtre et sauta dans le salon.

Victoire poussa un cri et se dirigea vers la porte.

— C'est abominable ! reprit-elle, et puisqu'il en est ainsi...

Mais Joséphine s'élança vers elle et la retint par sa robe.

— Oh ! ne sois pas si méchante, dit-elle : écoute-le un tout petit moment... Vois donc comme il paraît à plaindre !

Victoire s'arrêta et presque involontairement laissa tomber un regard sur son ancien fiancé. Il était, en effet, dans un état digne de compassion. En quelques heures il avait vieilli de dix ans. Ses traits décomposés, ses yeux hagards, sa chevelure en désordre témoignaient d'un égarement voisin de la folie. Il portait les mêmes vêtements que la veille ; mais son pantalon et son pardessus étaient souillés de boue, comme s'il avait passé la nuit à errer dans des routes poudreuses et des champs baignés de rosée. Son chapeau, qu'il tenait à la main, était presque défoncé, peut-être parce qu'il l'avait écrasé dans des transports de douleur et de rage.

Cet aspect piteux, autant que les instances naïves de Joséphine, décida Victoire à rester. Sans inviter Belcourt à s'asseoir, elle dit avec

une sorte d'impatience farouche :

— Enfin, Monsieur, que me voulez-vous ? Votre faute a creusé entre nous un abîme infranchissable ; allez-vous essayer de nier le scandale horrible dont s'entretient toute la ville ce matin ?

— Non, Mademoiselle, répondit Belcourt les yeux baissés ; je suis coupable, je le reconnais, et nul n'a plus d'horreur de moi que moi-même !... Cependant, avant de disparaître pour toujours, j'éprouve le besoin d'invoquer votre pitié. Si tous les autres me haïssent et me méprisent, peut-être éprouverez-vous quelque indulgence, quand vous saurez que c'est pour vous, pour vous seule que j'ai commis ce crime.

— Pour moi !

— Veuillez m'écouter... Je ne vous ai pas caché, Mademoiselle, n'ou plus qu'à votre père, que j'étais pauvre ; que, jusqu'à ces temps derniers, j'avais vécu de privations, souvent manqué du nécessaire. Mais plus j'étais pauvre, plus j'étais fier. Ce sentiment de fierté, qui me soutenait dans mes épreuves de jeunesse, est devenu plus fort encore depuis que, par mon travail, j'ai acquis une profession honorable, un rang distingué dans le monde ;

LE PRIX DU PAIN A LOCHES
Chez les boulangers, 32 cent. le kilo ; à la Société coopérative, 30 cent. le kilog.

COMMENCEMENT DE L'ÉTÉ
C'est demain matin 21 juin, à la première heure, trois minutes après minuit, que le printemps fera place à l'été.

La « plus belle saison » se termine d'une façon splendide.
D'ici deux semaines, les jours auront déjà commencé à décroître de quelques minutes.

TROUBLES ATMOSPHÉRIQUES
On lit dans le *Courrier de Vienne*, de Poitiers :

« Depuis quelques jours, de violents orages éclatent sur notre contrée. La semaine dernière surtout, Lenclôtre et ses environs ont été très éprouvés.

Plusieurs personnes, parmi lesquelles on nous signale M. Salmon, ingénieur des arts et manufactures et ancien élève de l'École Centrale, chef de section des chemins de fer de l'Etat à London, et M. Badaire, chef de district, ont failli être tués par la foudre.

M. Salmon, notamment, a eu son parapluie complètement brûlé par des étincelles électriques. »

LA JUSTICE A CHINON
On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Une lettre impertinente de l'instituteur Brémond nous mettait naguère au défi de prouver les faits de brutalité dont il était accusé par les pères de famille d'Avon. Nous avons répondu à cet imprudent en citant des noms propres.

Nous pourrions en dire davantage sur le compte de cet instituteur, et nous en dirons davantage, si M. l'inspecteur d'Académie ou M. le procureur de la République persiste à fermer les yeux sur la façon dont ce fonctionnaire entend la mission qui lui est confiée. Pour l'instant, nous nous contenterons de dire que le jeune Brémond, baissant d'un ton, devenu aussi humble qu'il était arrogant, s'efforce d'arranger l'affaire.

La gendarmerie a constaté les faits de brutalité reprochés à l'instituteur d'Avon. Se voyant sur le point d'être poursuivi en police correctionnelle, le jeune Brémond est allé supplier le maire de sa commune d'intervenir près du père de l'enfant maltraité, afin d'éviter des poursuites.

Celui-ci a eu, nous dit-on, l'indulgence ou, pour mieux dire, la faiblesse d'écrire à la gendarmerie, pour la prier de ne pas dresser procès-verbal. D'autre part, M. l'inspecteur a été prévenu de cet arrangement.

Et voilà comment on étouffe une affaire quand il s'agit d'un instituteur laïque. Quand

le bonheur immense, inespéré, qui m'était promis en obtenant votre main, n'a fait que le développer.

Ma faiblesse m'a perdu. Le moment était venu de remplir certaines obligations imposées par un brillant mariage. Je ne voulais convenir avec personne que ma profession médicale ne m'avait rapporté encore que des bénéfices irréguliers et modestes ; peut-être même cet aveu m'eût-il aliéné sans retour la bienveillance de M. Jolivet. Je désirais pourtant vous offrir des présents dignes de vous, et je cherchai à contracter un emprunt ; on me répondit par un refus méprisant.

Hier au soir, comme j'étais en proie à de mortelles inquiétudes, je me mis au jeu sans autre intention que de remplir un devoir de société ; la vue de l'or troubla mon cerveau. Je me disais qu'un peu de cet or mettrait fin à mes cruels embarras. D'autre part, je voyais, parmi ceux qui m'entouraient, des hommes contre lesquels j'avais de graves motifs de haine. Je perdis la raison et, pour la première fois de ma vie, je voulus user de mon adresse à manier les cartes.

Sous prétexte de visiter un malade, je rentrai chez moi, et je fis mes honteux prépa-

il s'agit d'un instituteur congréganiste, il en va d'autre sorte. Il y a quelques jours, on condamnait un Frère pour avoir donné une chi-quenaude à un enfant. Dénoncé par des étrangers, qui n'avaient aucune espèce d'intérêt dans l'affaire, le Frère est appelé au parquet.

Le procureur de la République apprend que c'est le propre père de l'enfant, d'un caractère indomptable, qui a invité le Frère à user de ce genre de correction. N'importe ! Il fallait un scandale. On fait une enquête d'une partialité révoltante. On grossit l'affaire à l'aide de faux témoignages sur lesquels nous aurons probablement l'occasion de revenir, et le Frère est condamné à 16 fr. d'amende. »

TOURS. — Les fêtes de la Croix-Rouge. — Nous avons assisté hier matin à la répétition générale du carrousel et aux exercices des moniteurs des régiments d'infanterie. Il est impossible d'imaginer des mouvements exécutés avec plus de précision et d'ensemble. — Le saut des haies par les sous-officiers, montés sur des chevaux de grand prix, est particulièrement attachant. Nous sommes heureux de constater, une fois de plus, que notre cavalerie française ne connaît pas de rivale pour la parfaite performance de ses chevaux et pour le mérite de ses cavaliers.

On nous annonce que les horticulteurs de la ville ont mis gracieusement six milles roses à la disposition du Comité pour être distribuées aux dames qui assisteront à la fête.

A TRAVERS LES VOSGES
Trois officiers du 11^e chasseurs, MM. Rey, Payn, Cesbron-Lavau, viennent de parcourir en quatre jours, sur leurs chevaux d'armes, la distance qui sépare Vesoul de Lunéville.

Les crochets ont été nombreux, et il leur a fallu souvent mettre pied à terre pour atteindre des sommets presque inaccessibles.

La moitié de la route s'est effectuée dans les roches et à travers les magnifiques forêts du massif.

Environ 450 kilomètres.

DÉPART POUR L'ILE DE RÉ
De Peltier et Chabilan

Hier matin, à la gare de départ du chemin de fer d'Orléans, nous avons pu assister, par hasard, au passage de Peltier et de Chabilan, les deux condamnés à mort graciés, conduits à l'île de Ré, pour faire partie du prochain convoi à destination de la Nouvelle-Calédonie.

Les deux criminels arrivaient directement de la maison d'arrêt d'Orléans, où, si l'on s'en souvient, on avait cru prudent, après l'entérinement de ses lettres de grâce et l'émotion produite par sa commutation de peine, de laisser Peltier, dans la crainte que des manifestations

ratifs. Revenu au cercle, je jouai avec une sorte de fureur. Je gagnai... Oh ! je vous le jure, Mademoiselle, tout en entassant devant moi cet argent mal acquis, je ne le considérais que comme un prêt de mes adversaires. Je notais dans ma mémoire les sommes que chacun d'eux perdait contre moi ; je me promettais de les lui restituer intégralement plus tard. Malgré cela, ma conscience était bourrelée ; je n'avais plus ni dextérité de main, ni présence d'esprit. Je fus si maladroit que l'un de ceux qui m'épiaient me prit en flagrant délit de fraude, et je ne sus ni résister ni me défendre... Je dus me retirer avec honte, en abandonnant non seulement mon gain illicite, mais encore tout ce qui m'appartenait.

Voilà la vérité, Mademoiselle ; je suis coupable et j'ai mérité la réprobation des gens de bien... Mais, au fond du précipice où j'ai roulé et dont, je le sens, je ne peux plus sortir, j'espère encore que vous m'accorderez un peu de pitié. Quoi qu'il doive arriver de moi désormais, que je vive ou que je meure, j'ai voulu vous dire ma souffrance ; j'éprouverai du soulagement à penser que, vous du moins, vous n'avez pour moi ni mépris ni haine. »

Belcourt, en parlant ainsi, se courbait de-

hostiles n'accompagnaient son transfert de la gare à la prison de Tours.

Les condamnés des dernières assises d'Indre-et-Loire occupaient le wagon cellulaire n° 28, avec plusieurs autres détenus qui leur avaient été adjoints durant le parcours.

Au départ, ils étaient vingt-trois, parqués, pour ainsi dire, dans de petites cases disposées parallèlement de chaque côté du wagon.

Chabilan et Peltier étaient en face l'un de l'autre.

L'assassin de Chançay, résigné à subir le sort qu'il attend, avait cette physionomie abattue qui ne l'a pas quitté depuis sa condamnation.

Il proteste toujours de son innocence.

De sa famille, il n'a pas de nouvelles. Un peu d'argent lui reste, avec lequel il pourra, là-bas, se procurer quelques adoucissements.

Il espère obtenir une concession et pouvoir ainsi se livrer à des travaux d'agriculture.

Chabilan, lui, semble très gai et très heureux. « Ça va tout de même mieux qu'il y a un mois, dit-il. Je promets de bien me conduire à la Nouvelle. »

Il bavarde beaucoup, et sa joie exubérante contraste avec l'attitude consternée de Peltier et le mutisme continu dont il semble ne se départir qu'à contre-cœur.

Les autres détenus sont très bruyants.

A dix heures trente minutes, le train se met en marche. Il est arrivé hier soir à La Rochelle.

De là, Chabilan et Peltier seront, avec leurs compagnons de chaîne, conduits à l'île de Ré, où ils attendront quelques mois le convoi qui les emmènera à la Nouvelle-Calédonie.

SEXTUPLE ÉVASION

On télégraphie de Bordeaux : « Une sextuple évasion a eu lieu l'avant-dernière nuit au fort de Hâ. Après le descellement des barreaux des fenêtres, les prisonniers formèrent une corde avec des draps, puis franchirent le mur de la prison. »

En correctionnelle :
— Comment ! malheureux que vous êtes, vous battez votre femme avec une barre de fer ?

— C'est par économie, mon président : j'ai cassé sur elle plus de cent manches à balai !

Échange des Pulvérisateurs

Neufs et vieux, de tous modèles, contre

L'ÉCLAIR

de V. VERMOREL, à Villefranche (Rhône).

A titre de réclame, pour permettre aux vignerons, possesseurs d'autres systèmes d'appareils, de constater la supériorité du modèle « ÉCLAIR », la maison VERMOREL vient d'autoriser ses agents à échanger, pour un prix modique, les pulvérisateurs de tous modèles contre « L'ÉCLAIR ».

vant Victoire et des larmes tombaient en abondance de ses yeux. Peut-être la jeune fille était-elle émue de son côté, peut-être cette douleur de l'homme qu'elle avait considéré un moment comme son futur époux, trouvait-elle de l'écho dans son propre cœur ; mais la bassesse de l'acte accompli était telle que Victoire croyait de sa dignité de se montrer inflexible. Elle répondit d'une voix sèche :

— Que vous importent, Monsieur, mes sentiments à votre égard ? Croyez-vous vous excuser en m'apprenant qu'à mon insu j'étais destinée à devenir la complice de votre... faute ?

— Victoire, je vous en conjure, ne m'accablez pas. De toute ma vie de lutte et de travail je n'ai eu que cette heure de faiblesse et d'égarement... Je vous demande si peu ! Songez qu'un mot de votre bouche me donnera de la force pour tenter de me relever ou me rejettera dans le désespoir... Ah ! Mademoiselle, hier vous sembliez m'écouter avec complaisance... Avez-vous si vite oublié ?

Victoire hésita quelques secondes.
— Monsieur, répliqua-t-elle enfin presque avec dureté, je n'ai rien à vous dire.

(A suivre.)

Théâtre de Saumur

TOURNÉES BARON

DIMANCHE 22 Juin 1890

Une seule représentation donnée par

M. BARON

Premier Comique du théâtre des Variétés de Paris

Avec le concours d'Artistes du même théâtre

LES TROIS ÉPICIERIERS

Vaudeville en 3 actes, de MM. LOCKROY et

Anicet BOURGEOIS

M. BARON remplira le rôle de *Lapie*, qu'il a joué au

théâtre des Variétés.

LE GRAND SUCCÈS DU THÉÂTRE DES VARIÉTÉS

PARIS-EXPOSITION

Revue en 1 acte, de MM. BLONDEAU et MONRÉAL. (Revue

arrangée pour la Tournée.)

TERMINUS-HOTEL

M. BARON remplira le rôle de *Chamouillard*.

LES GIBOULÉES

Vaudeville en 1 acte, de MM. NUITTER et PRÉVEL.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES

TÉLÉGRAPHES SOUS-MARINS

Société anonyme au capital de 5,500,000 fr.

SIÈGE SOCIAL : 32, RUE CAUMARTIN, A PARIS

Émission de 11,000 actions nouvelles

au pair de 500 fr., payables : 50 fr. en souscri-

vant, 200 fr. à la répartition et 250 fr. le 1^{er} octo-

bre 1890. — Intérêt de 5 0/0 garanti par la Société

Générale des Télégraphes jusqu'à la mise en exploi-

tation totale du réseau composé de 6,754 kil.,

dont 2,071 déjà construits et exploités, et 4,683 en

voie d'exécution. — La Société a droit, de la part

de 4 colonies, françaises et étrangères, à 260,000 fr.

de subventions annuelles et à la garantie d'un mi-

nimum annuel de recettes de 95,000 fr. assurée

par Curaçao, colonie hollandaise. — Les recettes

de l'année 1889 se sont élevées à 483,000 fr. Sur

le réseau complet, subventions comprises, on les

estime à 2,305,000 fr. contre 885,000 fr. de dé-

penses et de réserves ; le bénéfice annuel serait

ainsi de 1,420,000 fr. — On souscrit : Jeudi 26

Juin : A la Société Générale des Télégraphes ; au

Comptoir National d'Escompte ; à la Banque d'Es-

compte de Paris ; à la Banque Internationale de

Paris ; au Crédit Mobilier et à leurs agences dans

les départements, et à Amsterdam, chez MM.

Wertheim et Compertz. — Répartition proportion-

nelle. — La cote officielle sera demandée.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais,

par la délicieuse farine de santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus

rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie,

dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités,

pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomisse-

ments, même en grossesse, diarrhées, coliques,

toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppres-

sion, langueurs, congestion, névralgie, laryngite,

névrose, dartres, éruptions, insomnies, faiblesse,

épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhuma-

tisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge,

haléine, voix, des bronches, vessie, foie, reins,

intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux per-

sonnes phthisiques, étiques et aux enfants raché-

tiques, elle convient mieux que l'huile de foie de

morue. — 42 ans de succès, 100,000 cures y

compris celles de Madame la duchesse de

Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la

marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair

d'Angleterre, M. le docteur Dédé, Sa Sainteté

le Pape Pie IX, Sa Majesté l'Empereur

Nicolas de Russie, etc. Elle prolonge la vie de

20 à 30 ans. Elle est également le meilleur aliment

pour élever les enfants dès leur naissance, étant

bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande,

sans jamais échauffer, elle économise encore

50 fois son prix en médecines. En boîtes :

1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ;

2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 22 fr. ; soit environ

20 c le repas. Aussi « LA REVALESCIERE

CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne di-

gestion et sommeil rafraîchissant aux personnes

les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et

7 fr. Aussi la « REVALESCIERE EN BISCUITS », à

4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste.

Dépôt à Saumur, chez MM. GONDRAND, épiciers ;

COMMON, épiciers, et partout chez les bons phar-

maciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited),

8, rue de Castiglione, à Paris.

Demander

à l'Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

LE PARFAIT GUIGNOLET

Créé en 1632

Par la R. M. MADELAINE GAUTRON

2 f. 40 le litre

Par quantité de six litres : 2 f. 25

Exiger la signature Taveau et Co.

PAUL BODET, propriétaire-gérant.

**Liquidation Judiciaire
Concordat Alfred Hattat**

Par ordre de M. le juge-commissaire, MM. les créanciers de la liquidation judiciaire de M. Alfred Hattat, manufacturier à Saumur, sont invités à se présenter le mercredi 25 juin 1890, à 2 heures, en la chambre du Conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

(501) Le Greffier, COLLIN.

FAILLITE GASNEREAU-GAUTIER

REPORT D'OUVERTURE ET CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL DE VÉRIFICATION DES CRÉANCES.

Par jugement du 16 juin, le Tribunal de commerce de Saumur a reporté au 2 juillet 1889 l'ouverture de la faillite du sieur GasnerEAU, marchand forain, demeurant au Puy-Notre-Dame.

Les créanciers qui n'ont pas encore fait vérifier ni affirmer leurs créances, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, le mardi 8 juillet 1890, à 10 heures du matin, pour la clôture du procès-verbal des vérifications. Les défaillants connus ou inconnus ne seront pas compris dans les répartitions à faire; toutefois, jusqu'à la distribution des deniers inclusivement, ils pourront obtenir leur admission par jugement à leur charge.

Chaque créancier peut se faire représenter par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée.

(502) Le Greffier, COLLIN.

Étude de M^e AUBOYER.

**A VENDRE
Une jolie petite propriété**

Au Pont-Fouchard, commune de Bagneux.

Comprenant: pavillon, cave, pressoir, cellier, jardin, vignes et potager, d'une contenance de 63 ares 96 centiares, le tout en parfait état.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

REMISE ET ÉCURIE

Au Champ-de-Foire,

REMISE, ÉCURIE

Et Chambre au 1^{er}

Rue Haute-Saint-Pierre.

S'adresser à M. GIRARD, place de la Grise. (503)

**A Vendre sur pied
HERBES**

Au pré de la Coquère, commune d'Allonnes, contenant deux hectares vingt-huit ares.

S'adresser à M. MESCHINE, fermier à la Gagnerie, commune de Saint-Lambert-des-levées.

Études de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE, Et de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

VENTE

Aux enchères publiques

Le SAMEDI 5 JUILLET 1890, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire à Saumur,

**DE L'USINE
Des Huraudières**

ET SES DÉPENDANCES

Situés commune de Saumur, Comprenant :

Plusieurs VASTES BATIMENTS, avec machine à vapeur de la force de 60 chevaux, et 4 paires de meules à usage de fabrication d'engrais du : oir animal, tannerie ou autres industries similaires, le tout d'une contenance de un hectare vingt-neuf ares vingt centiares ;

ET D'UN PRÉ, DIT

Le Pré-du-Godet

Avec canal communiquant au Thouet, Situé commune de St-Hilaire-St-Florent (Maine-et-Loire).

Mise à prix : **20,000 fr.**

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2^o A M^e VICTOR GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour insertion sommaire,

André POPIN.

A Louer présentement

UNE MAISON

Située à Saumur, 10, quai de Limoges,

Joignant l'hôtel Léon Mayaud,

Comprenant: salle à manger, salon, cuisine, office, trois belles chambres à feu au 1^{er} avec lingerie, quatre chambres à feu au 2^e, chambre de domestique, deux vastes greniers, deux caves et jardin.

Pour visiter, s'adresser à M. PIVRON, pompier, quai de Limoges, et à M. CARICHOU, à Beaulieu-lès-Saumur.

Des modifications pourront être apportées suivant le goût du locataire.

A Vendre ou à Louer

POUR LE 24 JUIN 1890

UNE MAISON

Et Dépendances

Sise Grand'Rue, n° 12, occupée actuellement par le percepteur de Saint-Lambert-des-Levées.

S'adresser à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes. (340)

COUPS D'HERBES

A VENDRE

S'adresser à Moc-Baril, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, à M. BOUVET-LADUBAY.

MAISON FONDÉE EN 1804
8 médailles, diplômes aux grandes Expositions.

M. DE RICAUMONT, propriétaire, membre de la Société des agriculteurs et membre de l'Académie nationale, prévient sa clientèle, qu'en raison de la hausse générale des vins, il va être obligé d'élever ses prix. Aussi les personnes qui désirent faire leur provision dans de bonnes conditions doivent se hâter.

Les vins de Libourne sont clairs, limpides, d'un goût agréable très apprécié, se rapportant plus que tout autre aux vins de notre contrée.

Le prix de ces vins, garantis naturels pur jus de raisins frais de vendange, est des plus minimes; personne ne peut faire, à qualité égale, des conditions aussi avantageuses.

M. de Ricaumont livre du vin rouge depuis 33 fr. l'hectolitre logé.

S'adresser, pour goûter et traiter, à son représentant M. GALLAIS-TESSIER, rue du Port-Cigogne, 3, à Saumur. (497)

AMEUBLEMENTS

En tous genres

H. Hardy

Fabricant à la Croix-Verte.

Spécialité de salles à manger et de chambres à coucher, vieux chêne sculpté et noyer ciré, de styles gothique, Louis XIII, Henri II.

Grand choix de meubles de salon, bureaux, bibliothèques, porte-chapeaux, coffres à bois, écrans, guéridons, glaces.

Chaises paille de couleur, canapés et cuir de Cordoue, sièges en bois courbé (fortes remises sur les prix du tarif).

Tous ces meubles sont garantis sur facture et à des prix défiant toute concurrence.

Découpage et travaux de sculpture à façon pour MM. les Entrepreneurs et Amateurs de la ville.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, et à des prix très modérés, 18 francs l'hectolitre.

S'adresser route de Rouen, n° 24 bis. (43)

BAINS DE MER

Plage de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)

A LOUER 2 CHALETs

Sur la Plage.

Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal ou à M. BODIN-CHIVERT, à Thouars.

M. Boret-Lambault, à Dampierre, se met à la disposition des Propriétaires pour le sulfatage des vignes, les soufrages et les incisions annulaires. (450)

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

TONNEAU AGITATEUR

Pour la fabrication de la Bouillie bordelaise



Se trouve chez MM. PERRAUT et C^{ie}, rue de la Grise, 4, et 5, rue Dupetit-Thouars, ainsi que tous les produits chimiques et engrais pour le traitement de la vigne, pulvérisateurs, greffoirs, etc.

**ÉPICERIE PARISIENNE
IMBERT ET FILS**

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

ALCOOL A BRULER

Sans odeur, ne fume pas et ne noircit pas en brûlant; 30 0/0 de réelle économie. Le litre, 1 fr. 30 : la bouteille d'environ 1 litre, 1 fr. 15.

Le verre en plus est compté et repris pour 10 cent.

MAGNIFIQUES BOUGIES DE COULEURS

En paraffine.....la boîte 1.70
En stéarine..... — 1.50

Sulfate de cuivre

1^{re} marque, 98 0/0 de pur

Entrepôt: **Épicerie Centrale**

Saumur, chez M. ANDRIEUX

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 JUIN

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	94 65	Banque de France	4273 75	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	378 50	Compagnie parisienne du Gaz	395
3 0/0 amortissable	94 50	Banque d'Escompte	523 75	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	459 —	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	38
4 1/2 1883	106 30	Comptoir national d'Escompte	615 —	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	458 —	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb à 1,000	37 50
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1245 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	456 —	— 6 0/0 2 ^e série	103 50
Oblig. 1855-60 3 0/0	546 25	Crédit Industriel et Commercial	612 50	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	405 —	— obligations à lots	603 —
— 1865 4 0/0	536 —	Crédit Lyonnais	751 25	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	453 50	Suez 5 0/0 remboursable à 500	—
— 1869 3 0/0	420 —	Crédit Mobilier	470 —	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	100 60
— 1871 3 0/0	411 —	Dépôts et Comptes courants	600 —	Est 3 0/0 anc. r. à 500	426 —	Emprunt russe 1862 5 0/0	97 75
— 1875 4 0/0	531 —	Société Générale	430 —	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	439 —	— 1889 4 0/0	17 40
— 1876 4 0/0	530 75	Est	855 —	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	443 —	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	—
— 1876 4 0/0	403 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1432 50	Nord 3 0/0 r. à 500	450 —	— 2 ^e	—
— 1886 3 0/0	527 50	Midi	1285 —	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	446 —	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	505 50
Bons de liquidation	527 50			Portugal 4 1/2 1888	473 75	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	—